

## Document d'action de fonds fiduciaire de l'UE à utiliser pour les décisions du comité de gestion

### 1. IDENTIFICATION

|   |   |         |   |
|---|---|---------|---|
| Intitulé/Numéro                                 | Projet de reconstruction économique et social en milieu urbain (PRESU)  |         |   |
| Coût total                                      | Coût total estimé: 4 500 000 euros (phase 1)<br>Montant total provenant du Fonds fiduciaire: 4 500 000 euros<br><i>Pour information : coût total du projet global, phase 1 et phase 2 : 12 000 000 euros</i>          |         |   |
| Méthode d'assistance/Modalités de mise en œuvre | <i>Approche projet/ Gestion indirecte avec AFD</i><br>La mise en œuvre, gérée par l'AFD, respectera les principes sur lesquels les intervenants en HIMO à Bangui se sont accordés à travers le « Guide THIMO-Bangui » |         |   |
| Code CAD  | 150   | Secteur | Aide à la reconstruction et à la réhabilitation |

### 2. JUSTIFICATION ET CONTEXTE

#### 2.1. Résumé de l'action et de ses objectifs

Les deux principaux objectifs de ce projet sont i) d'améliorer la cohésion sociale et l'environnement urbain de quartiers défavorisés à Bangui et ii) de favoriser la reconstruction économique des ménages selon l'approche de Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre dénommée « THIMO Bangui ».

Le PRESU se veut être un projet à la fois simple, robuste et à forte valeur ajoutée pour la reconstruction sociale de Bangui par des opérations urbaines intégrées à l'intérieur des quartiers de la ville.

Plusieurs grands principes ont été retenus par le Fonds Bêkou :

- l'alignement sur les priorités centrafricaines,
- la visibilité pour la population,
- et des actions séquencées dans le temps de façon à avoir des mesures à impact rapides et des mesures structurantes de plus long terme.

Pour ce projet, deux quartiers ont été identifiés par les acteurs publics centrafricains (Ministère de l'Urbanisme, Ministère de l'Economie et Ville de Bangui), compte tenu de l'importance des besoins de reconstruction et d'amélioration de ces quartiers, tant d'un point de vue social, économique, qu'urbain : il s'agit du quartier Miskine et du quartier Sara/Yakitè, respectivement dans les 5<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> arrondissements de Bangui. Un premier diagnostic physique et socio-économique a été réalisé par l'AGETIP-CAF (financement AFD) sur ces deux quartiers. Ils pourront être considérés comme des pilotes d'interventions plus généralisées, à court et moyen terme, dans d'autres quartiers de Bangui ou d'autres villes du pays.

L'action se déroulera en trois phases:

- **Une phase préliminaire dite « phase 0 »** (d'environ 2 mois) sera opérée immédiatement par l'ONG retenue comme maîtrise d'ouvrage urbaine et sociale (MOUS), en vue de préparer la « phase 1 » et de permettre une bonne appréhension du projet par les populations et parties-prenantes dès le démarrage de cette première phase. Il s'agira d'activités « soft » de type : concertation, médiation sociale, identification des besoins des populations et cartographie des acteurs des deux quartiers Sara et Miskine.

Un contrat de prestation de service entre l'AFD et l'ONG retenue sera passé dans ce but. Cette « phase 0 » sera financée sur fonds propres de l'AFD (Fonds d'Etude et d'Expertise de Sortie de Crise – FEESC).

- **Une phase 1** (d'environ 18 mois), **d'actions d'urgence** à vocation sociale à court terme permettant d'assurer la transition avec la phase 2. Il s'agira d'activités apportant une première réponse d'urgence aux besoins essentiels des populations, principalement dans les quartiers Sara et Miskine de Bangui (type nettoyage d'espaces publics, réparation de petits équipements et de réseaux publics ou encore d'activités génératrices de revenus et d'appui à l'entrepreneuriat). Ces activités seront conduites par la MOUS, et s'articuleront avec des actions de médiation sociale et d'accompagnement communautaire. L'activité de la MOUS se déroulera en parallèle d'études de faisabilité technique portant sur des actions plus structurantes d'aménagement urbain, dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par la partie centrafricaine. Des actions de réhabilitation de voiries urbaines dans Bangui (en priorité dans le 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> arrondissements, mais pas exclusivement), sont à l'étude pour être également financées dans le cadre de la phase 1, de manière cohérente et complémentaire avec les investissements prévus dans les quartiers de Sara et Miskine.

La phase 1 de ce projet sera financée par le Fonds Bêkou à travers une enveloppe de 4,5M€ sur subvention dont la gestion déléguée serait confiée à l'AFD. Elle sera destinée essentiellement au financement des actions d'urgence dans les deux quartiers de Bangui, et à la réhabilitation de voiries dans différents arrondissements de Bangui.

- **Une phase 2, d'actions structurantes** de développement urbain (réseaux, voiries, réhabilitation ou construction d'équipements publics et marchands, aménagement d'espaces publics) notamment dans les deux quartiers ciblés de Bangui, qui pourra démarrer à l'issue de la finalisation des études techniques menées pendant la phase 1, au bout d'un délai d'environ 18 mois après le démarrage du projet.

La phase 2 fera l'objet d'un autre financement, qui interviendra ultérieurement et sera à nouveau soumis au Comité de Gestion du Fonds Bêkou.

**Le mode opératoire envisagé** pour chaque phase est le suivant :

Pour la phase 1 :

Une ONG internationale expérimentée dans la conduite d'opérations urbaines d'urgence dans un contexte de sortie de crise, connaissant bien le contexte de Bangui, positionnée en tant que maîtrise d'**ouvrage** urbaine et sociale (MOUS) du projet, sera recrutée après appel à projet lancé par l'AFD<sup>1</sup>. Une convention de partenariat sera passée avec le Ministère de l'urbanisme et des édifices publics, définissant les rôles de chacun, afin de l'associer fortement aux opérations de la phase 1.

Dans le même temps, un bureau d'études technique est recruté pour réaliser une étude de pré-faisabilité, dont les objectifs sont i) de procéder à une analyse plus approfondie des quartiers Sara et Miskine, ii) de réaliser un diagnostic institutionnel et définir le panorama des acteurs, iii) d'analyser les risques et impacts du projet, iv) d'établir une préfiguration de la phase 2 sur la base

d'un diagnostic urbain de ces quartiers, v) d'identifier des actions pour renforcer les capacités de la commune de Bangui, vi) d'étudier la possibilité d'extension à d'autres quartiers et enfin, vii) d'analyser le projet de renforcement de la voirie urbaine de Bangui.

Le Ministère de l'Équipement et des Travaux Publics (METPEAT) assurerait la Maîtrise d'Ouvrage sur le volet voirie. La maîtrise d'ouvrage déléguée pourrait être confiée à l'AGETIP-CAF, avec une mise en œuvre qui se fera selon l'approche à Haute Intensité de Main d'Œuvre, mais ces éléments restent à confirmer pendant l'étude de préfaisabilité qui démarre en janvier.

#### Pour la phase 2 :

Pour la préparation et la mise en œuvre de la phase 2, la maîtrise d'ouvrage sera assurée par le Ministère de l'urbanisme et des édifices publics par délégation à l'AGETIP-CAF, maître d'ouvrage délégué. Une maîtrise d'œuvre complète recrutée sur appel d'offres réalisera les études de faisabilité techniques détaillées, les dossiers d'appels d'offres travaux et fournitures, et le contrôle des travaux des actions structurantes (phase 2). La même ONG qui assure la Maîtrise d'Ouvrage Urbaine et Sociale de la phase 1 pourra être mobilisée par la suite pour prendre en charge la Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale en matière d'accompagnement, de médiation et d'ingénierie sociale sur l'ensemble de la phase 2, si celle-ci donne satisfaction.

La Ville de Bangui devra être fortement associée à toutes les étapes de la mise en œuvre du projet, et faire partie des comités de pilotage et comités techniques de suivi.

## **2.2. Contexte**

### **2.2.1. Contexte national**

Ces deux dernières décennies d'instabilité politique, de mauvaise gouvernance et de crises successives ont mené la République centrafricaine à une crise profonde, caractérisée par une insécurité généralisée, la dégradation des sources de revenus et une faillite presque totale des services publics. Les violents affrontements entre groupes armés et à caractère confessionnel qui ont émaillé l'année 2013 et le début de l'année 2014 ont provoqué le déplacement de plus d'un million de personnes sur l'ensemble du territoire et fait plusieurs milliers de victimes. Une part importante de la population reste dépendante de l'aide extérieure pour répondre à ses besoins essentiels.

Si la situation s'est sensiblement améliorée dans la capitale centrafricaine depuis le début de l'année 2014 grâce à la présence de forces internationales, la majorité de la population continue de vivre dans un climat d'insécurité généralisé. Les troupes de maintien de la paix de l'Union africaine (déployées en décembre 2013), de la France et de l'UE (déployées respectivement en décembre 2013 et avril 2014,) puis depuis septembre 2014 de la MINUSCA n'ont été en mesure que de contenir partiellement les actes de violence intercommunautaires, de même que de sécuriser les principaux axes et centres urbains. C'est toujours le cas dans certains des quartiers plus sensibles.

L'investiture d'une nouvelle Présidente de la Transition le 23 janvier 2014 est apparue comme un signal très positif en faveur de l'apaisement pour la majorité de la population et de la communauté internationale. Après près d'une année d'exercice, le gouvernement de transition ne semble néanmoins pas en mesure d'assurer une cessation totale des violences et peine à restaurer son autorité sur l'ensemble du territoire centrafricain.

Les décennies de mauvaise gouvernance, les périodes récurrentes d'instabilité et de violence, aggravées par les événements de 2013, sont à l'origine d'un contexte d'extrême pauvreté touchant une forte majorité de la population et d'une vulnérabilité accrue pour de nombreux groupes de population. Avant la crise, la République centrafricaine était classée 179<sup>e</sup> sur 187 pays selon l'Indice de développement humain (IDH). En 2012, le Produit intérieur brut (PIB) moyen par habitant était de 25% inférieur à celui de 1980. La sécurité, les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire, la santé et l'éducation sont parmi les secteurs les plus touchés par les bouleversements récents. Cette dernière crise aigüe se superpose à une situation d'urgence latente, chronique et structurelle d'un pays en situation d'extrême fragilité.

### **2.2.2. Contexte sectoriel: Politiques et enjeux**

*Bangui : première ville de République centrafricaine*

Située sur la rive droite du fleuve Oubangui qui forme la frontière entre la RCA et la République Démocratique du Congo, la ville de Bangui, capitale centrafricaine, couvre une superficie d'environ 67 km<sup>2</sup>.

Elle s'est développée sur une plaine marécageuse entre le fleuve au Sud et des collines boisées au Nord et à l'Est.

Le secteur aplani, d'altitudes comprises entre 450 et 335 m, présente des pentes relativement faibles et on y rencontre de larges bas-fonds comme celui qui a été aménagé pour recevoir le terrain d'aviation de Bangui-Mpoko à l'Ouest.

Découpée en huit arrondissements, la ville de Bangui jouit d'un statut particulier en étant administrée par une délégation spéciale dont la présidente est nommée par le Chef de l'Etat.

Le dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH) de 2003 a estimé la population de la ville à 622 771 habitants. Avec un taux de croissance moyen apprécié à environ 2,8 % on pouvait évaluer la population de la ville à près de 800 000 habitants en 2014. Ainsi, Bangui continue de concentrer la plus grande partie de la population urbaine du pays (environ 43%).

Principalement concentrée dans les 5<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> arrondissements, qui présentent une densité proche de 20 000 habitants/km<sup>2</sup> contre une moyenne estimée à environ 9 300 habitants/km<sup>2</sup>, la population de Bangui se caractérise par une prépondérance des classes d'âge les plus jeunes, une espérance de vie en milieu urbain relativement faible comparée à la moyenne régionale (43 ans à Bangui contre 48 ans en Afrique centrale), un chômage élevé, un faible taux de population active et une grande pauvreté pour la majorité.

*Des infrastructures de base déjà très peu développées avant 2013*

Estimé à 104 km, le réseau de voiries de la ville de Bangui, où seuls les principaux axes de circulation sont revêtus, est globalement en mauvais état et insuffisant, notamment dans les quartiers de l'Ouest de la ville. Cette insuffisance résulte d'une absence de maîtrise de l'urbanisation de ces zones.

Si l'accès à une eau salubre est très supérieur à celui qui existe dans le reste du pays, il n'en demeure pas moins que 22% des ménages de la capitale n'ont pas accès à l'eau potable (eau provenant du robinet, borne fontaine, kiosque ou source aménagée)<sup>2</sup>. Cette situation est particulièrement critique dans les 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, et 7<sup>e</sup> arrondissements où presque 10% des ménages utilisent des puits et des sources non protégés.

Bangui ne dispose d'aucun dispositif de collecte des eaux usées. Dans ce contexte, les eaux usées sont évacuées directement par infiltration dans les sols ou dans les collecteurs d'eaux pluviales dont l'exutoire naturel est le fleuve Oubangui.

Selon le RGPH 2003, moins de la moitié des ménages de Bangui disposent d'un système sanitaire adéquat (43%). Les latrines, souvent sommairement aménagées et non isolées de la nappe phréatique, sont infiltrées par les eaux de pluie et voient leur contenu emporté lors d'inondation.

Le problème des ordures ménagères se pose avec acuité à Bangui où la collecte est quasi-absente.

Les services techniques de la Mairie de Bangui se limitent faute de moyens à la collecte de celles-ci sur les places publiques, les marchés et le centre administratif de la ville et quelques sociétés privées interviennent pour le ramassage dans les quartiers de « haut standing » du 1<sup>er</sup> arrondissement. Devant cette absence de service, certaines communautés tentent de s'organiser pour pré-collecter les déchets dans les quartiers et les évacuer vers des dépôts intermédiaires.

La crise de 2013 n'a fait qu'aggraver cette situation en entraînant les populations urbaines dans une situation de grande précarité en termes d'accès aux services de base, de logement, et de moyens de subsistance.

---

<sup>2</sup>

Fortement impactés par la crise, les arrondissements du 3<sup>e</sup> et du 5<sup>e</sup> constituent des zones de fragilité urbaine où le manque de services, le dénuement et le désœuvrement de la population menacent la relative stabilité instaurée par les Forces de sécurité.

Enfin, bien que reconnus par la population, les acteurs publics peinent à réinstaurer leur autorité et leur leadership dans la mise en œuvre d'actions communautaires.

### **2.2.3. Enseignements tirés**

Malgré l'importance des travaux réalisés ces 30 dernières années sur financement de différents partenaires (Banque mondiale, Union européenne, AFD) il reste beaucoup à faire dans le domaine de l'aménagement urbain (voiries et réseaux, accès aux services de base tels que l'eau et l'électricité) et en particulier en faveur des quartiers les plus défavorisés, qui ont par ailleurs été les plus touchés par la crise.

Compte tenu de la diversité des besoins et afin de maximiser l'impact des opérations dans ce type de contexte, il est préférable de mener des projets urbains intégrés, à savoir multisectoriels, visant à répondre aux besoins essentiels des populations dans les quartiers défavorisés, afin de permettre d'employer les jeunes désœuvrés de ces quartiers, et marquer le retour de la puissance publique, et en tout premier lieu de la Mairie, dans des quartiers délaissés et enclavés de la capitale.

Par ailleurs, afin d'apporter une réponse à cette détresse économique des ménages, l'une des modalités d'intervention retenue par l'Etat et l'ensemble des partenaires repose sur les activités à haute intensité de main d'œuvre (HIMO). Cette approche s'appuie en particulier sur une forte participation des communautés aux actions qui concernent leur quartier.

Le programme gouvernemental « THIMO-Bangui », né de l'harmonisation des pratiques des partenaires dans ce domaine à travers un Guide THIMO-Bangui, vise principalement à offrir aux populations, l'opportunité de s'inclure dans le processus de reconstruction économique et sociale. Il prévoit – pour différentes interventions structurantes soutenues par les partenaires impliqués dans cette démarche – un alignement des pratiques sur les aspects suivants : (i) les conditions de recrutement de la main-d'œuvre, (ii) les modalités de rémunération des manœuvres, (iii) l'accompagnement social, (iv) la formation de la main-d'œuvre, (v) le modèle de cahier des charges aux entreprises, (vi) la communication et la visibilité.

Cette initiative, soutenue par les partenaires techniques et financiers à travers les différents projets qu'ils accompagnent, fournira un cadre d'intervention pour le mode opératoire du PRESU envisagé en THIMO.

Enfin, il est primordial que dans toute opération le renforcement de la municipalité dans tous ses échelons soit intégré afin de renforcer sa légitimité, ses compétences en matière de délivrance des services publics et les capacités de résilience des populations.

### **2.3. Actions complémentaires**

Ce programme a une vocation de résilience, destinée à prendre le relais des actions d'urgence mises en œuvre dans le cadre du groupe de travail humanitaire définissant les mesures d'accompagnement du retour des déplacés dans leurs quartiers, en particulier dans le 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> arrondissement.

Il est par ailleurs important de noter que les arrondissements ciblés par le présent programme sont ceux qui font l'objet des efforts de sécurisation les plus importants de la part des Forces internationales dans Bangui. Il y a ainsi un enjeu fort d'arriver à consolider ces efforts de stabilisation par des actions d'urgence humanitaire puis de transition/développement.

### **2.4. Coordination des donateurs**

Les interventions du Fonds ont fait l'objet d'une présentation au dispositif de coordination nationale des aides multilatérales initié par le gouvernement.

Ce programme, proposé au financement du Fonds Bêkou, s'inscrit dans la démarche « THIMO – Bangui » (cf. supra) dont la mise en œuvre sera suivie par le groupe de travail des Partenaires concernés par cette activité.

Les premières réunions du conseil d'administration et du comité de gestion du fonds fiduciaire européen « Bêkou » pour la RCA se sont tenues le 29 septembre 2014 à Bruxelles, en présence de la ministre centrafricaine de l'Economie, du Plan et de la coopération internationale, Mme Limbio. Le conseil d'administration a agréé les principes de gestion du fonds : alignement sur les priorités centrafricaines, visibilité pour la population des projets financés, flexibilité dans la mise en œuvre et actions séquencées dans le temps à savoir mesures à impact rapide et mesures structurantes de plus long terme.

### **3. Description détaillée**

L'objectif global du programme est d'améliorer la situation économique et sociale des quartiers défavorisés de Bangui. Cette opération vise essentiellement à une amélioration des conditions de vie des habitants, et de la situation économique et sociale des quartiers visés par le projet.

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- fournir aux populations des quartiers concernés un meilleur accès aux services urbains de base ;
- offrir aux populations des quartiers concernés des opportunités visant à se reconstruire économiquement et socialement;
- améliorer la cohésion sociale dans les quartiers ; promouvoir la réorganisation communautaire et institutionnelle.

Afin d'apprécier les impacts du programme, les indicateurs suivants feront l'objet d'un suivi particulier :

- IOV 1: Nombre de personnes habitant des quartiers défavorisés, dont l'habitat est amélioré ou sécurisé
- IOV 2: Nombre de personnes ayant accès à un système d'assainissement amélioré
- IOV 3: Nombre de personnes recrutées dans le cadre des chantiers THIMO
- IOV 4: Longueur et nombre de voies réhabilitées ou créées
- IOV 5: Participation des acteurs locaux dans la définition et mise en œuvre des activités du programme

Sara/Yakité et Miskine ont été parmi les quartiers les plus touchés par la crise, notamment en raison de la grande mixité des communautés qui y régnait. La dérive confessionnelle du conflit a ainsi provoqué de nombreuses violences dans ces quartiers qui ont conduit à :

- D'importantes pertes humaines ;
- De nombreuses destructions de maison ;
- Un nombre important de personnes déplacées, dont la plupart se sont réfugiées sur le site de l'aéroport ;
- La fermeture de nombreux commerces.

Avec l'amélioration de la situation, ces arrondissements font l'objet d'une attention particulière des forces armées internationales (l'EUFOR y a déployé des éléments depuis le 16 juin 2014) pour assurer une sécurisation des quartiers et ainsi favoriser le retour des déplacés et préserver la communauté musulmane encore présente à Bangui.

Ces deux quartiers ont été identifiés en raison de leurs caractéristiques de mixité sociale (néanmoins entamée depuis les événements de 2013-2014), d'enclavement, de précarité, d'un fort déficit d'accès aux réseaux et services publics de base, et des risques sanitaires liés aux inondations, absence d'enlèvement des déchets, canaux obstrués, eaux stagnantes, etc.

Ces deux zones souffrent en effet d'un retard général en équipements et infrastructures essentielles à la satisfaction des besoins les plus rudimentaires des populations (la mobilité, l'eau et

l'assainissement, l'électricité, l'éducation, la santé, les équipements communautaires et associatifs, les espaces publics, etc.).

Les expériences menées dans les arrondissements et quartiers sélectionnés pourront bénéficier à l'ensemble de la ville de Bangui.

### **3.1. Résultats escomptés et principales activités**

#### **3.1.1. Les résultats escomptés**

Les résultats escomptés sont les suivants:

##### **R1. Un meilleur accès aux services urbains de base**

Le programme permettra la réparation, réhabilitation et l'aménagement (en phase 2 uniquement) de diverses infrastructures publiques à l'intérieur des quartiers touchés, tels que :

- Drains d'évacuation des eaux pluviales ;
- Voiries et cheminements piétons ;
- Kiosque bornes fontaines;
- Dépôts de transit pour les ordures ménagères ;
- Equipements publics et communautaires : poste de santé, écoles, centres socio-éducatifs, marchés ... ;
- Mobilier urbain (bancs, éclairage, etc.).

##### **R2. Une réduction des risques d'inondations et des risques sanitaires liés aux maladies hydriques**

La principale composante d'infrastructures du programme porte sur le drainage des quartiers concernés, qui souffrent fortement des inondations notamment en cas de fortes pluies. Il s'agira notamment de curer, réhabiliter et aménager des canaux pour faciliter l'écoulement et l'évacuation des eaux pluviales en dehors des quartiers. L'enlèvement des déchets déposés de façon sauvage participera à l'amélioration de la salubrité de l'environnement.

##### **R3. Une amélioration des conditions socio-économiques des ménages des quartiers**

Le programme portera principalement sur des investissements communautaires dimensionnés pour être réalisés à travers une approche HIMO selon les mesures prises dans le cadre du programme « THIMO-Bangui », mais aussi selon une démarche type « chantier école » pour les actions de réhabilitation de bâtiments publics.

Ce programme a vocation à favoriser l'accès des populations concernées à de nouvelles sources de revenus :

- D'une part à travers leur participation directe aux travaux rémunérés ;
- et d'autre part en bénéficiant d'un accompagnement social visant à leur donner les capacités de créer une activité génératrice de revenus.

##### **R4. Un renforcement du rôle des acteurs locaux dans le processus de réconciliation et dans la prévention des conflits**

Les quartiers pré-identifiés étaient avant la crise d'importants foyers de mixité. Ils seront l'objet de dynamiques de retours qui nécessiteront une attention particulière. Les acteurs locaux, en particulier mairie d'arrondissement et comités de quartier, seront placés au cœur de la définition et la mise en œuvre du programme, que ce soit dans le processus de sélection et de définition des projets ou dans le cadre des activités sociales et de médiation. La Mairie de Bangui fera l'objet d'un plan d'actions de renforcement de capacités, qui démarrera en phase 2 après des études préliminaires.

## **R5. La restructuration de voiries à Bangui, en lien avec les quartiers du PRESU**

Des voiries en terre ou bitumées pourront être réhabilitées, en priorité dans les 3<sup>ème</sup> et le 5<sup>ème</sup> arrondissements. Le choix des voiries reposera sur des enjeux de cohésion urbaine et sociale avec les actions prévues dans les quartiers Sara et Miskine. Les voiries prioritaires seront celles qui permettent d'améliorer la circulation autour des quartiers et de favoriser un meilleur accès entre ces derniers et le centre-économique et administratif de Bangui. D'autres axes structurants comportant un enjeu stratégique pour le développement urbain de Bangui pourraient également être réaménagés en fonction de critères socio-économiques (amélioration des dessertes d'équipements et points économiques importants) et techniques (état de la voirie et du drainage).

### **3.1.2. Activités**

L'action sera conduite en deux phases, qui – bien que déclenchées successivement – pourront, au moins temporairement, se chevaucher en vue d'assurer un tuilage entre les différentes activités qui seront mises en œuvre :

#### **P1. Actions d'urgence à très court terme**

Cette phase se déroulera sur une période d'environ 18 mois. Elle visera la mise en œuvre de petites activités ne nécessitant pas d'étude technique préalable, faciles à démarrer, rapides à mener, à forte valeur ajoutée pour le bien-être des populations des quartiers. Il s'agira de matérialiser l'action publique dans les zones de mise en œuvre.

##### Amélioration des conditions de vie

Ces actions seront de type : réparation de bornes fontaines, kiosques, canalisations ou matériels endommagés, nettoyage de drains ou caniveaux ou marchés, opérations coup de poing d'enlèvement de déchets dans des talwegs ou petites décharges « sauvages », remise en service de latrines, petits actifs publics défectueux ou détruits pendant la crise, etc. Elles viseront toutes l'espace et les services publics et collectifs, intéressant le plus grand nombre.

La municipalité, les mairies d'arrondissement, les Ministères, les chefs des quartiers et surtout les populations (y compris personnels des structures sociales de base) seront étroitement associés au choix des actions et aux travaux eux-mêmes.

Une consultation selon une approche participative avec les différentes parties sera conduite pour définir la liste des besoins jugés prioritaires, qui pourront être pris en charge à travers des interventions simples et rapides ne nécessitant pas d'études préalables particulières (Phase 1). Cet exercice permettra de dégager les attentes prioritaires des populations et de définir les grandes orientations nécessaires à la définition du cahier des charges du programme de la phase suivante.

##### Renforcement de la cohésion sociale

En parallèle des réalisations physiques, des activités relatives au renforcement de la cohésion sociale, du dialogue et de la réconciliation seront déployées (groupe de discussion et d'écoute, actions psychosociales, activités socio-culturelles, sensibilisation, constitution d'équipes de travail intercommunautaires, etc.). Celles-ci poursuivront notamment comme objectif de favoriser l'accueil des déplacés/réfugiés. Ces activités seront développées et mises en œuvre en coordination avec les autres associations, ONG et organismes intervenant en faveur de ces populations.

##### Préparation de la phase « structurante »

Durant cette phase 1, des études techniques complémentaires approfondies seront également lancées pour préparer les activités structurantes de la phase 2. Elles permettront, entre autres, d'explorer les possibilités d'extension des interventions à d'autres quartiers de la capitale et à d'autres villes du pays. Les autorités locales et notamment municipales seront étroitement associées dans le suivi de ces études.

##### Renforcement de la voirie urbaine de Bangui en lien avec les quartiers sélectionnés

Le Ministère de l'Équipement et des Travaux Publics a identifié un certain nombre de voiries nécessitant une intervention (en terre à entretenir ou à bitumer). Ces dernières sont localisées dans les différents arrondissements de Bangui notamment dans le 3<sup>ème</sup> et le 5<sup>ème</sup> arrondissement.

La pertinence et la cohérence du choix des voiries sélectionnées à réhabiliter en priorité seront étudiées pendant l'étude de préfaisabilité lancée en janvier 2015, selon les critères suivants:

- Assurer une cohérence urbaine et sociale avec les actions et investissements envisagés dans les quartiers de Sara/Yakité et Miskine afin d'avoir un projet urbain lisible et à impacts plus significatifs sur le développement des 3 et 5<sup>e</sup> arrondissements de Bangui ;
- S'assurer que les voiries sélectionnées sont stratégiques pour le développement économique et social de Bangui (axes structurants, reliant des équipements publics, marchés, centre économique etc.) et favorisent le désenclavement ;
- Intégrer la prise en compte du drainage pluvial à la programmation stratégique et opérationnelle des voiries prioritaires à réhabiliter.

Ces voiries devront également être réalisées selon l'approche THIMO Bangui.

## **P2. Actions structurantes de développement urbain (phase 2)**

Le cœur de l'action visera des investissements tels que réseaux de drainage des eaux pluviales, voiries, éclairage public, réhabilitation ou constructions d'équipements publics (centres de santé, écoles ou marché, mairies d'arrondissements), aménagement d'espaces publics, accès à l'eau potable.

Pour cette phase, des études techniques plus longues et détaillées seront nécessaires, elles se prépareront en parallèle de la mise en œuvre de la phase 1, afin de pouvoir démarrer les travaux au bout d'un délai d'environ 12 mois après le démarrage du projet.

L'intervention se situera principalement dans les quartiers de Sara/ Yakité et de Miskine pré-identifiés par les acteurs publics centrafricains (Ministère de l'Urbanisme, Ministère de l'Economie et Ville de Bangui), compte tenu d'enjeux de cohésion sociale et de l'importance des besoins de reconstruction et d'amélioration de ces quartiers, tant d'un point de vue social, économique, qu'urbain. Ces quartiers se situent respectivement dans les 5<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> arrondissements de Bangui, pour lesquels un premier diagnostic physique et socio-économique a été réalisé par l'AGETIP-CAF, sur financement de l'AFD.

La composante « voiries urbaines » élargira le champ de l'action en dehors de ces quartiers, permettant de desservir ou améliorer l'accessibilité à ces quartiers afin d'avoir un projet urbain lisible et à impacts plus significatifs sur le développement des 3 et 5<sup>e</sup> arrondissements de Bangui.

En parallèle de ces actions structurantes, les expériences positives de la phase 1 (actions d'urgence) pourraient être reproduites dans d'autres quartiers ou d'autres villes, à définir en concertation avec l'ensemble des acteurs.

Un appui institutionnel à la Mairie de Bangui est également envisagé en phase 2 afin de permettre à cette dernière de renforcer son rôle de délivrance des services publics et sa prise en charge des investissements réalisés (entretien et maintenance).

Ici encore, que ce soit dans le processus de sélection, de définition et, pour certains services, dans la mise en œuvre des projets ou dans les activités sociales et de médiation, les acteurs locaux, en particulier les mairies d'arrondissement et comités de quartier seront placés au cœur du programme.

### **3.2. Risques et hypothèses**

La sécurité des biens et des personnes reste la principale préoccupation pour la mise en œuvre de ce projet. Le niveau de violence atteint depuis décembre 2013 a généré un clivage ethnique et religieux profond. Par ailleurs, la déstructuration du tissu économique local et la hausse des prix des denrées alimentaires de base entraînent des tensions au sein de populations de plus en plus précarisées. L'incapacité du Gouvernement centrafricain à payer les salaires des fonctionnaires pourrait également être à l'origine d'une montée des tensions sociales et d'un rejet du Gouvernement de transition. Le respect des engagements pris par la communauté internationale devrait néanmoins permettre au Gouvernement d'assurer le traitement des agents de la fonction publique en 2014 et 2015.

La sécurisation de Bangui par la MISCA, les troupes françaises (opération Sangaris) sous mandat des Nations-Unies puis actuellement par la mission européenne (EUFOR-CAR) semble maintenant produire des effets concrets sur la capitale et certains axes (sans exclure totalement certains troubles sporadiques et pics de tensions). Les forces de sécurité sont également engagées à renforcer le niveau de sécurité dans les zones à risque. Le déploiement depuis la mi-septembre 2014 de 12.000 soldats de maintien de la paix (opération MINUSCA des Nations-Unies) permet progressivement une couverture plus importante des foyers d'insécurité sur l'ensemble du territoire centrafricain.

Les 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> arrondissements de Bangui se trouvent encore dans une situation sécuritaire délicate. Il n'est pas à exclure que le démarrage ou le déroulement du projet soit retardé ou perturbé pour des raisons sécuritaires. En fonction de l'évolution du contexte sécuritaire, des redéploiements partiels d'activité – en direction d'autres zones/quartiers – pourront être envisagés en concertation avec les autorités, les acteurs locaux et l'ONG MOUS.

Les investissements seront définis en concertation étroite avec les communautés locales de manière à rendre le programme le plus socialement acceptable, en particulier en limitant le plus possible les déplacements de populations et expropriations. La forte implication des communautés locales dans la réalisation du programme doit favoriser une meilleure appropriation.

Enfin, ce programme devra reposer sur un accompagnement social renforcé permettant de mettre en œuvre des activités d'information, de médiation et de cohésion sociale.

### **3.3. Parties prenantes**

Tant par les modalités de mise œuvre que par la vocation sociale des investissements à réaliser dans le cadre de ce projet, les populations des quartiers concernés en sont les premiers bénéficiaires.

Il sera par ailleurs mis en œuvre à travers l'implication des autorités locales de ces quartiers (maires d'arrondissement et chefs de quartier), avec, là où nécessaire, l'appui technique de structures en capacité d'assurer le suivi du déroulement du programme. L'AGETIP-CAF – agence chargée de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'intérêt public – dispose des compétences et de l'expérience adaptée à la mise en œuvre de ce type de travaux (phase 2), même si le projet pourra prévoir de lui fournir de l'assistance technique. Elle sera sans doute positionnée par le Ministère en tant que maître d'ouvrage délégué pour cette phase 2. Ce programme s'inscrit par ailleurs dans la démarche gouvernementale portée par le Ministère de l'Economie, celui des Travaux Publics et la Mairie de Bangui.

D'autre part, une ONG internationale (ou un consortium d'ONG) serait recrutée par appel à projet pour la mise en œuvre de la phase 1 en tant qu'opératrice, elle serait alors maîtresse d'ouvrage urbaine et sociale (MOUS) de cette phase, et partie prenante au projet, en étroite coordination avec les autorités publiques centrafricaines dont l'AGETIP-CAF en premier lieu. En cas d'extension à d'autres quartiers, voir villes, d'autres ONG pourraient être mobilisées.

La composante voirie serait sous Maîtrise d'ouvrage du ministère de l'Équipement et des Travaux Publics, avec éventuellement une Maîtrise d'Ouvrage déléguée (MOD) confiée à l'AGETIP-CAF. Ceci permettra d'harmoniser le cadre institutionnel et le mode opératoire THIMO pour l'ensemble des travaux structurants, avec une même MOD sur la préparation de la phase 2 (délégation par le Ministère de l'Urbanisme à l'AGETIP-CAF), et sur la composante voirie (délégation du Ministère des travaux publics à l'AGETIP-CAF).

## 4. QUESTIONS DE MISE EN ŒUVRE

### 4.1. Période indicative de mise en œuvre opérationnelle

La durée de mise en œuvre du projet (phase 0, phase 1 et phase 2) est estimée à 5 ans, avec un démarrage effectif estimé au début du 1<sup>er</sup> trimestre 2015.

La première enveloppe de financement provenant du fonds Bêkou de 4,5 M€ doit couvrir la phase 1 d'une durée d'environ 18 mois. La phase 0, financée sur fonds propres de l'AFD, aura elle une durée d'environ 2 mois.

### 4.2. Modules et volets de la mise en œuvre

#### Phase 0 : Activités préliminaires

Elle sera opérée immédiatement par l'ONG retenue comme MOUS, en vue de préparer la « phase 1 » et doit permettre une bonne appréhension du projet par les populations et parties-prenantes dès le démarrage de cette première phase. Il s'agira d'activités « soft » de type : concertation, médiation sociale, identification des besoins des populations et de cartographie des acteurs des quartiers.

Un contrat de prestation de service entre l'AFD et l'ONG retenue sera passé dans ce but. Cette « phase 0 » sera financée sur fonds propres de l'AFD (Fonds d'Etude et d'Expertise Sortie de Crise – FEESC).

#### Phase 1 : Actions sociales d'urgence et intervention sur la voirie (4,5M€)

Pour la phase 1 de ce projet, une enveloppe en subvention de 4,5 M€ sera déléguée à l'AFD par le Fonds Bêkou.

Cette phase comporte trois volets :

**Volet « actions d'urgence » :** Cette phase permettra d'assurer la transition avec la phase 2. Il s'agira d'activités apportant une première réponse d'urgence aux besoins essentiels des populations dans les quartiers Sara et Miskine (type nettoyage d'espaces publics ou réparation de petits équipements et de réseaux publics ou encore d'activités génératrices de revenus et d'appui à l'entrepreneuriat). Ces activités seront conduites par l'ONG assurant le rôle de MOUS, et s'articuleront avec des actions de médiation sociale et d'accompagnement communautaire. Une convention de partenariat sera passée entre l'ONG et le Ministère de l'urbanisme définissant les rôles de chacun, afin d'associer fortement ce dernier au pilotage et au suivi des opérations de la phase 1.

**Volet « préparation actions structurantes phase 2 » :** l'activité de la MOUS se déroulera en parallèle d'études de faisabilité technique portant sur des actions plus structurantes d'aménagement urbain pour les quartiers Sara et Miskine, dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par la partie centrafricaine (Ministère de l'urbanisme avec délégation de maîtrise d'ouvrage à l'AGETIP-CAF), et qui démarreront 12 à 18 mois après le lancement du projet. Une maîtrise d'œuvre complète recrutée sur appel d'offres assurera les études de faisabilité technique détaillée, les dossiers d'appels d'offres travaux et fournitures, et le contrôle des travaux des actions structurantes (prévues en phase 2 en termes d'investissement).

**Volet « voiries urbaines » :** Des travaux d'entretien et de réhabilitation de voiries urbaines dans Bangui seront également programmés en phase 1, sous maîtrise d'ouvrage du Ministère des travaux publics, de manière à donner de la cohérence et lisibilité aux quartiers d'intervention Sara et Miskine ou à privilégier des axes structurants pour le développement économique de Bangui. Cette cohérence, tant au niveau de l'intervention urbaine que du cadre institutionnel pour le suivi de ce volet, sera étudiée lors de l'étude de préfaisabilité.

#### Phase 2 : Actions structurantes (à titre d'information)

Mise en œuvre envisagée sous maîtrise d'ouvrage du Ministère de l'Urbanisme par délégation à l'AGETIP-CAF qui serait désignée maître d'ouvrage délégué par une convention de délégation passée avec le Ministère. La Ville de Bangui devra être fortement associée à toutes les étapes de la mise en œuvre du projet, et faire partie des comités de pilotage et comités techniques de suivi.

Une ONG sera mobilisée pour assurer la maîtrise d'œuvre en matière d'accompagnement et d'ingénierie sociale sur l'ensemble de la phase 2. Cet accompagnement se structurera autour de 5 volets :

- Information, consultation, concertation avec les habitants à toutes les différentes étapes du projet, dès la conception, afin de les associer au choix des actions et investissements prioritaires à financer dans leur quartier ;
- Médiation entre les entreprises de travaux, les autorités locales et les habitants pour le recrutement et le suivi de la main-d'œuvre chargée de réaliser les travaux à haute intensité de main d'œuvre (établissement des listes de bénéficiaires, suivi des bénéficiaires) ;
- Accompagnement de la main d'œuvre par un dispositif de formation aux Activités Génératrices de Revenus ;
- Mise en place d'un module de formation « Cohésion sociale » (citoyenneté, civisme, éducation à la paix) une journée par semaine dans les quartiers ;
- Dispositif d'incitation à l'épargne avec module d'éducation financière, renforcement des organisations communautaires de base.

La phase 2 fera l'objet d'un autre financement, qui interviendra ultérieurement et sera à nouveau soumis au Comité de Gestion du Fonds Bêkou.

#### 4.3. Budget indicatif

Dans un premier temps, dans la logique de phasage qui est celle du projet, il est envisagé de ne disposer des financements que pour les activités au titre de la première phase. Le budget indicatif « Phase 1 – Actions sociales d'urgence » représente un total de 4,5 M€, qui se décline comme suit :

| <b>Budget indicatif – Phase 1</b>   | <b>Montant (k€)</b> |
|---|---------------------|
| <b>Activités – phase 1</b>  | <b>4112</b>         |
| Activités - actions sociales d'urgence  | 2185                |
| Préparation Phase 2 (études de faisabilité, DAO travaux, fournitures, services) | 550                 |
| Renforcement de la voirie urbaine   | 1 377               |
| Etudes extension autres quartiers   | 0                   |
| <b>Communication, imprévus</b>  | <b>0</b>            |
| <b>Audit, évaluation externe</b>  | <b>100</b>          |
| <b>Coûts indirects organisme délégataire</b>                                    | <b>288</b>          |
| <b>TOTAL Phase 1</b>  | <b>4 500</b>        |

Dans un second temps, il est envisagé de disposer des financements pour les activités structurantes au titre de la seconde phase. Le budget indicatif « Phase 2 – Actions structurantes » représente un total de 7,5 M€.

Les fonds pour la communication, la visibilité, et une partie de l'audit « phase 1 » sont inclus dans le budget de l'ONG en charge de la MOUS, qui sera chargée de leur mise en œuvre.

#### **4.4. Évaluation et audit**

Si nécessaire, des audits ad hoc ou de missions de vérification des dépenses pourraient être engagés par la Commission européenne pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

Les audits et vérifications des dépenses seront effectués conformément à l'analyse de risque dans le cadre du plan d'audit annuel mené par la Commission européenne. Le montant consacré au budget à l'évaluation externe et à l'audit s'élève à 100 000 EUR.

L'évaluation et les missions d'audit seront mises en œuvre au moyen de contrats de service, en utilisant l'un des contrats cadre de la Commission prévu à cette fin ou, éventuellement, en ayant recours à la procédure négociée concurrentielle ou à la procédure d'appel d'offres.

#### **4.5. Communication et visibilité**

La communication et la visibilité du Fonds constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par le Fonds.

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, avant le début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine et financées sur le budget indiqué.

Ces mesures seront mises en œuvre a) par le Fonds et/ou b) par le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et les entités désignées. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans les conventions de financement, les procédures de marchés, les contrats de subventions et les conventions de délégation.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles nécessaires seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité applicables aux actions extérieures de l'Union européenne et des contributeurs.

